

Renouvellement du conseil d'administration du CCAS de la Ville de Mios : envoyez vos candidatures !

À la suite des élections municipales, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) devra être renouvelé. Outre des élus, il sera composé de représentants des associations œuvrant dans la lutte contre les exclusions, des associations de personnes âgées, de retraités, familiales, de personnes handicapées du département.

Les administrateurs du CCAS seront nommés par le maire, sur proposition par les associations d'une liste comportant au moins trois personnes, sachant que les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune. Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes dûment mandatées par l'association pour la représenter, menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune, qui ne sont pas fournisseurs de biens, services ou prestations au CCAS, et des personnes qui ne sont pas membres du conseil municipal.

Comment candidater ?

Les listes sont à remettre à la mairie, au plus tard le jeudi 2 juillet 2020, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat de la Mairie contre accusé de réception ou adressées par mail lemaire@villemios.fr.

+ d'infos au 05 57 17 10 47 ou sur ccas@villemios.fr